



Union régionale des Pays de Loire

SOLIDARITÉ
Femmes

FÉDÉRATION NATIONALE



Observatoire interdépartemental
sur les violences conjugales
dans les Pays de la Loire

2015

Sommaire

Accompagnement	Page 4
Origines géographiques	Page 5
Violences subies	Page 7
Faits constatés	Page 9
Démarches engagées	Page 10
Age des femmes	Page 12
Activité socioprofessionnelle	Page 14
Les ressources des femmes	Page 15
Composition familiale	Page 16
Age des enfants	Page 17
Hébergement	Page 19

L'Union Régionale Solidarité Femmes regroupe des associations spécialisés dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et adhérentes à la Fédération Nationale solidarité Femmes.

Ce deuxième rapport a recueilli les données des associations spécialisées dans l'accueil, l'écoute, l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans les Pays de la Loire :

- En Loire atlantique : Solidarité Femmes 44
- Dans le Maine et Loire : SOS Femmes 49
- En Mayenne : Revivre 53, service la citadelle
- Dans la Sarthe : SOS Femmes 72
- En Vendée : SOS Femmes 85

Les professionnel.le.s, qui accompagnent ces femmes dans les associations, accueillent dans un premier temps la parole des femmes.

Elles rejoignent sur cet axe les missions des écoutants du 3919, à savoir l'écoute, l'information et l'orientation et inscrivent leur posture professionnelle dans la même éthique de travail. Les professionnel.le.s, par une écoute bienveillante et empathique, instaurent un climat de confiance qui permet à la femme de parler de sa situation, de clarifier l'analyse qu'elle en fait, d'identifier sa (ses) demande(s) et d'envisager les moyens de mettre fin aux violences conjugales dont elle fait part.

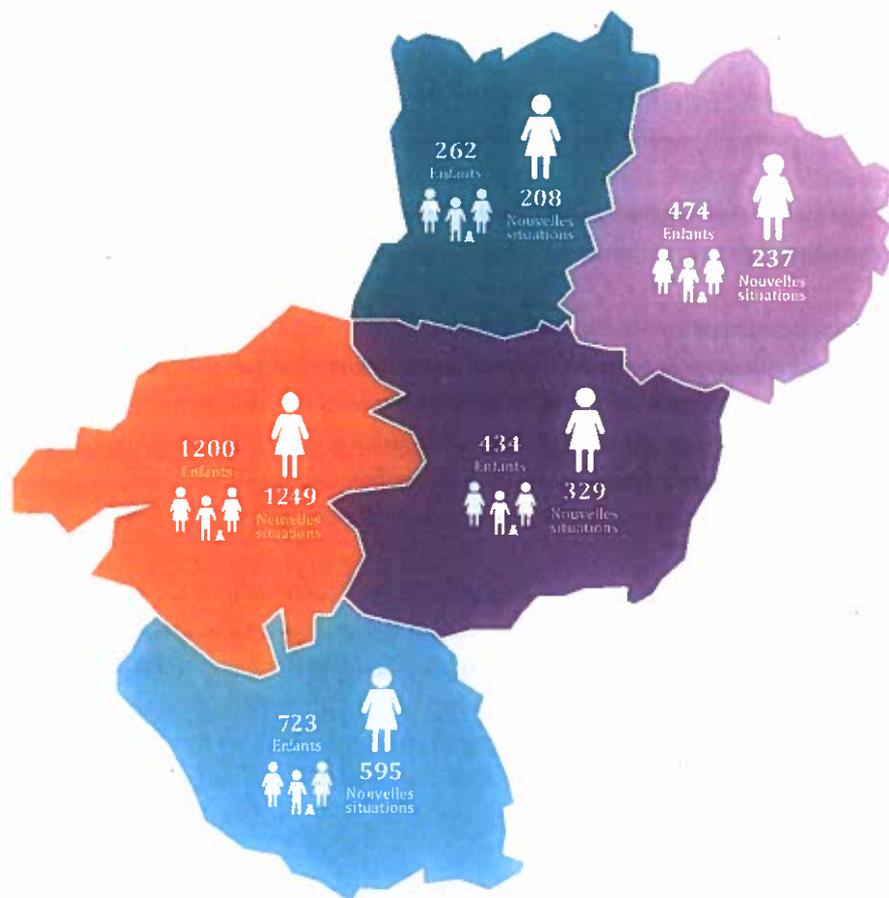
Une fiche est remplie par les professionnel.le.s. Elle renseigne sur l'appel, la victime et sa situation, l'auteur des violences, la vie conjugale et familiale, les violences, le contexte d'apparition et/ou d'aggravation des violences et les conséquences sur les victimes ainsi que sur les démarches qu'elles ont effectuées. Les professionnel.le.s renseignent également les réponses et les orientations apportées. Cette fiche est en premier lieu un outil pour l'accompagnement de ces femmes afin qu'elles n'aient pas à redire leur histoire lors d'un prochain appel ou rencontre.

Ces statistiques ont été élaborées à partir des informations que la femme a souhaité donner.

Le taux de renseignement des indicateurs varie de ce fait en fonction de chaque variable.

Les services de police/gendarmerie et les SIAO ont contribué à ce rapport par la transmission de leurs données.

En 2015, 2618 nouvelles femmes ayant vécu des violences conjugales se sont adressées aux associations spécialisées en Pays-de-la-Loire.



Près de 3000 femmes accompagnées en 2015, et 1290 enfants

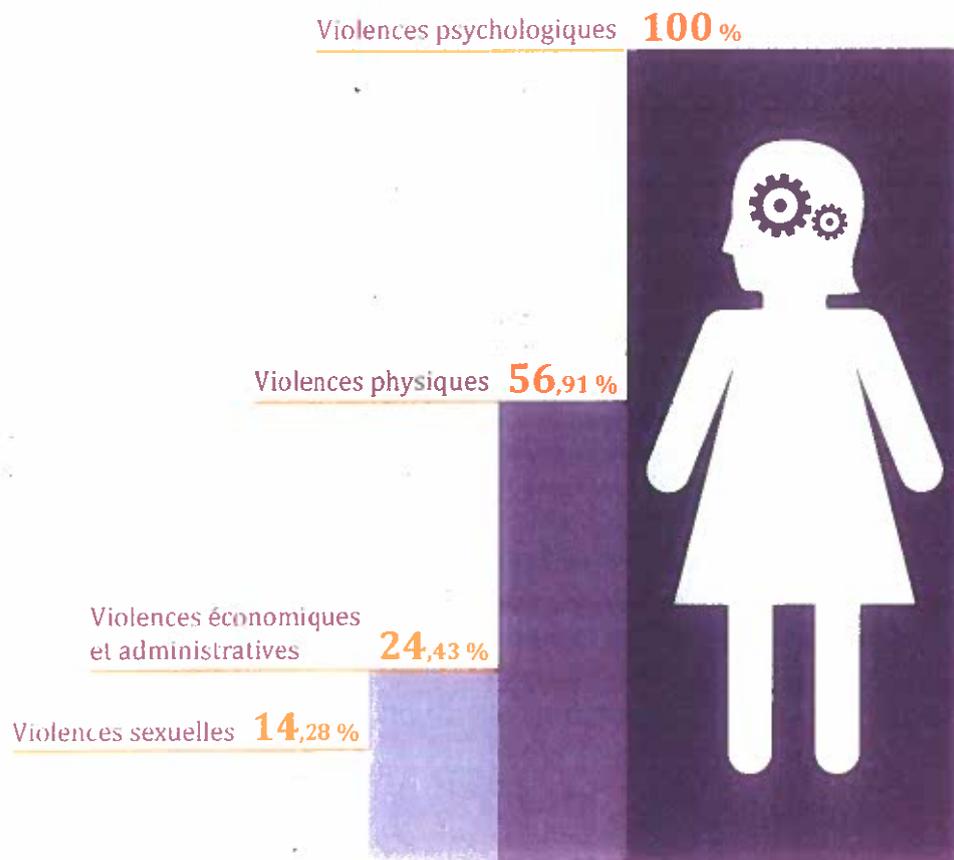
Un repérage des associations spécialisées efficace sur le territoire mais qui nécessite d'être pérennisé et renforcé

Précaution méthodologique : les données en Maine-et-Loire, Loire Atlantique et Sarthe ont été collectées selon un indicateur d'origine communale des femmes. En Vendée et en Mayenne, le recueil a été réalisé par grands territoires (nord, sud, est, ouest), ce qui explique des zones « vides » de demande d'aide de femmes.

L'analyse plus fine des cartes par entrée communale permet de voir que les demandes émanent de l'ensemble des départements. Ce qui peut notamment s'expliquer par les formations dispensées auprès des professionnel.le.s de tous les territoires qui permettent un meilleur repérage des femmes victimes de violences dans le couple.

Certains territoires très isolés (aux extrémités des départements, loin des pôles urbains), reportent moins ou pas de demandes d'aide de femmes victimes de violences conjugales. Des actions sur ces territoires seraient peut-être à envisager afin de rompre l'isolement des femmes victimes.

Dénigrement, humiliation, terreur... la violence psychologique : racine des violences conjugales



Des violences subies et cumulées par les femmes

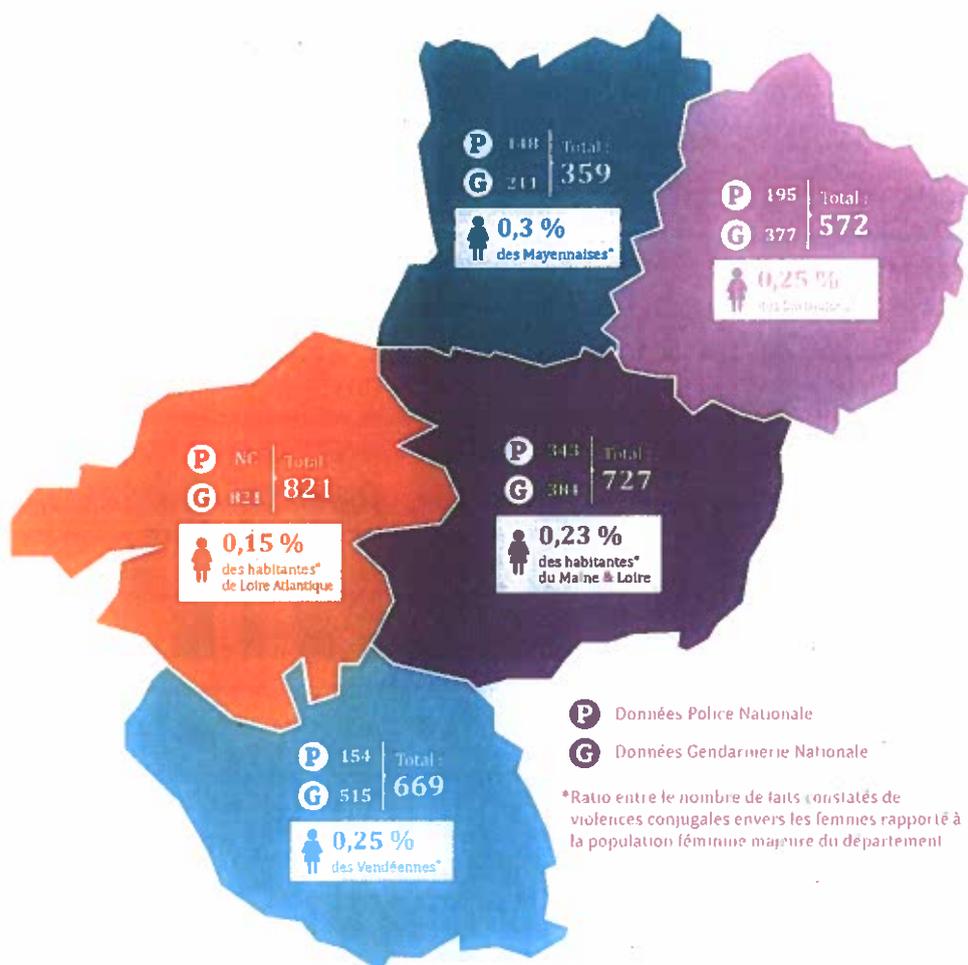
Déconstruire la représentation de la « femme battue »

Comme en 2014, il apparaît que les violences conjugales envers les femmes s'installent d'abord par des violences psychologiques liées à l'emprise de l'auteur sur la victime. Ces violences sont cependant très difficilement repérées par les femmes elles-mêmes s'attribuant la responsabilité des dysfonctionnements ou les minimisant. En effet, pour survivre sous la menace permanente d'être agressées les femmes victimes doivent mettre en place des systèmes de défense psychique. Parmi ceux-ci, le premier réflexe est de minimiser la gravité des faits. Ainsi de multiples expressions de violences : violences psychologiques, verbales, économiques, sexuelle, ne sont pas identifiées comme des violences par celles qui les subissent. Les femmes ont plutôt tendance à nier l'existence de la violence en considérant chaque agression comme un épisode accidentel, lié à une cause conjoncturelle. Elles peuvent même attribuer la peur qu'elles éprouvent à leur propre caractère plutôt qu'à la dangerosité du comportement de leur partenaire.

L'accompagnement par les associations spécialistes favorise une conscientisation du phénomène d'emprise et une dé-banalisation des violences subies, quelles qu'elles soient.

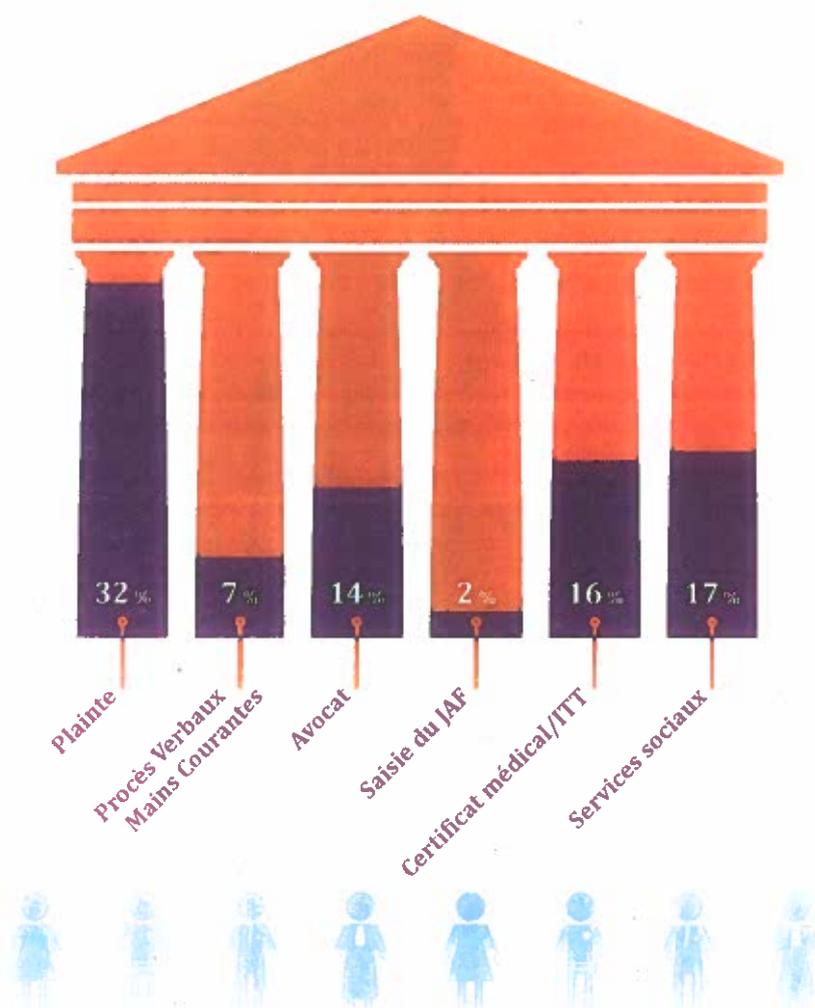
Une femme sur 10 parle à son arrivée des violences sexuelles subies. Ce type de violences nécessite que les femmes prennent aussi conscience de l'importance de leur parole et de leur désir pour arriver à nommer ce qu'elles ont subi au nom du « devoir conjugal ». Cette parole est possible grâce au climat de confiance instauré par les professionnels des associations.

Nombre de faits constatés de violences conjugales envers les femmes par les services de Police et de Gendarmerie



Année 2015

Des avancées en terme de repérage et d'orientation des femmes victimes de violences conjugales : plus de plaintes déposées avant le premier contact avec les associations spécialisées



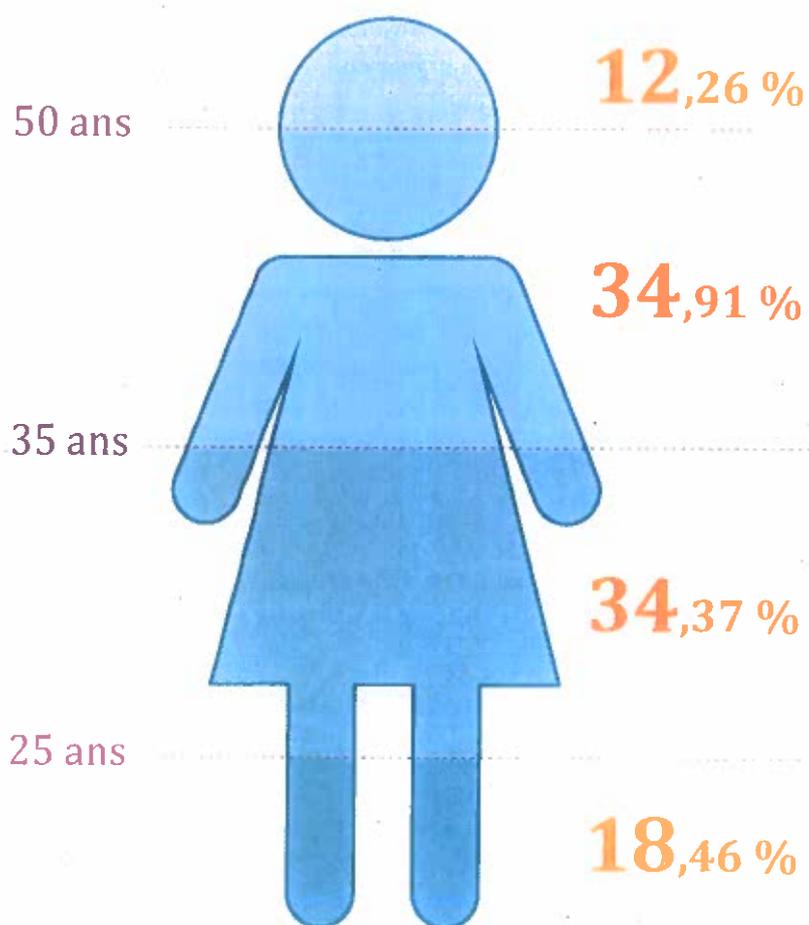
Démarches engagées avant la première prise de contact avec les associations spécialisées

Une meilleure orientation des femmes

39% des femmes avait fait une démarche auprès de la police ou de la gendarmerie (plainte, main courante, PV) avant la première prise de contact. Par rapport à l'année précédente, un plus fort taux de plaintes a été déposé par les femmes (+7%) « Aucune violence ne doit rester sans réponse », selon le 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, tout dépôt de plainte voire de main courante doit être suivi par une enquête et transmis au procureur de la république.

Nous pourrions émettre l'hypothèse que les formations dispensées sur le repérage des femmes victimes de violences conjugales permettent une meilleure prise en compte de leur parole et facilite l'orientation des femmes vers des professionnels compétents pour la défense de leurs droits. Cependant, La victime de violence conjugale est encore représentée sous les traits d'une femme au visage tuméfié. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'elles ne présentent pas de blessures apparentes, les femmes agressées par leur conjoint évitent de signaler les faits dans la crainte de ne pas être prises au sérieux. Leur partenaire violent leur a tellement dit que personne ne les croirait qu'elles en sont souvent pleinement convaincues.

Des femmes victimes dès leurs premières relations de couple... aux femmes victimes de violences depuis de nombreuses années



Age des femmes

Comme l'année précédente, l'âge n'est pas un facteur qui prédispose aux violences. Toute femme, quel que soit son âge peut être victime de violences. Certaines jeunes femmes sont victimes de violences dès leur première relation amoureuse. Ce qui met en exergue l'importance de développer des actions de sensibilisation et de prévention auprès des lycéen.ne.s. Dans les accueils de jour se présentent également des femmes victimes de violences depuis plus de 40 ans. La prise de conscience de la réalité de la violence exercée par le conjoint accule à une série de difficultés : l'incertitude émotive et affective, l'inquiétude économique, le désarroi face aux responsabilités parentales, l'angoisse d'un avenir aux contours non discernables. Se reconnaître femme victime de violences conjugales peut ébranler les fondements mêmes de l'équilibre personnel, familial et social. L'accumulation de ces éléments porteurs d'angoisse explique que les femmes confrontées à la violence de leur compagnon aient besoin de beaucoup de temps avant de pouvoir reconnaître et identifier les violences dont elles sont victimes. 5,8% des femmes ayant contacté les associations avaient plus de 60 ans, voire 70 ans et plus. Là où très souvent des professionnel.le.s médicaux-socio entendent le discours de ces femmes en le qualifiant de conflit conjugal voire de fonctionnement de couple pathologique, les associations spécialisées relèvent que ces femmes sont sous l'emprise de leur conjoint et ce depuis de nombreuses années. La vulnérabilité de ces femmes peut entraîner un questionnement sur la capacité de celles-ci à pouvoir se protéger par elles-mêmes et ce d'autant plus qu'elles peuvent être dépendantes de leur conjoint dans leur quotidien du fait de problème de santé.

La femme victime de violence conjugale peut être professionnellement active

48,70 %
Des femmes
en situation d'activité



 **2,49 %**
Formation/Etudes

 **1,66 %**
Congé maladie

 **4,21 %**
Retraite

 **39,22 %**
Emploi

 **1,12 %**
Longé parental

 **51,30 %**
Sans emploi
Recherche d'emploi

Activité socioprofessionnelle des femmes

Le plus souvent, la femme victime de violence a des ressources



81,82 % Des femmes avec ressources

4,98 %
Retraite

5,48 %
Allocations familiales

2 %
AAH

36,61 %
Salaire

15,32 %
RSA

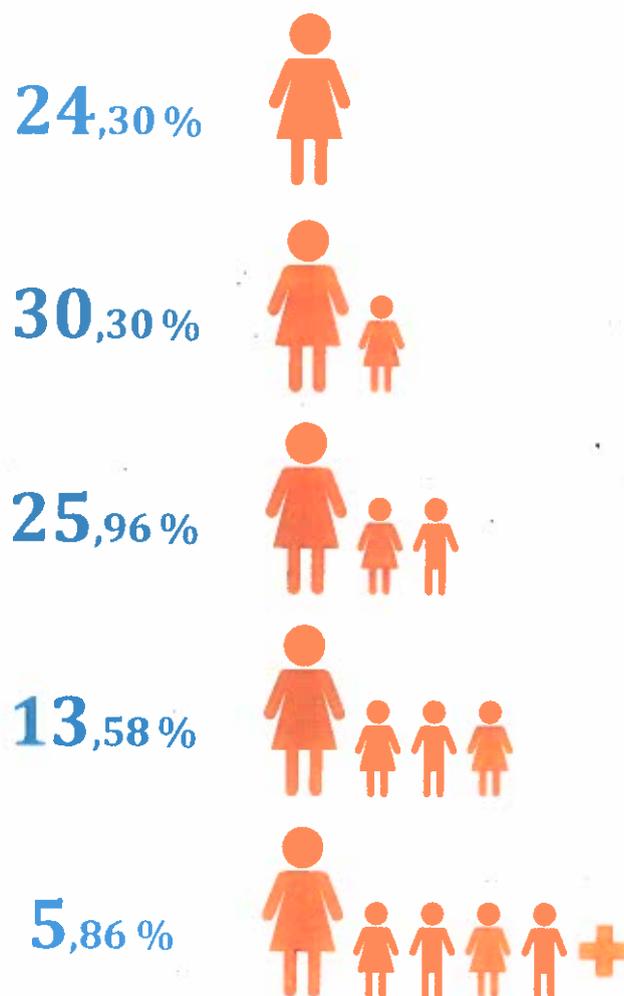
5,60 %
Assedic

11,83 %
Autres

Principales ressources

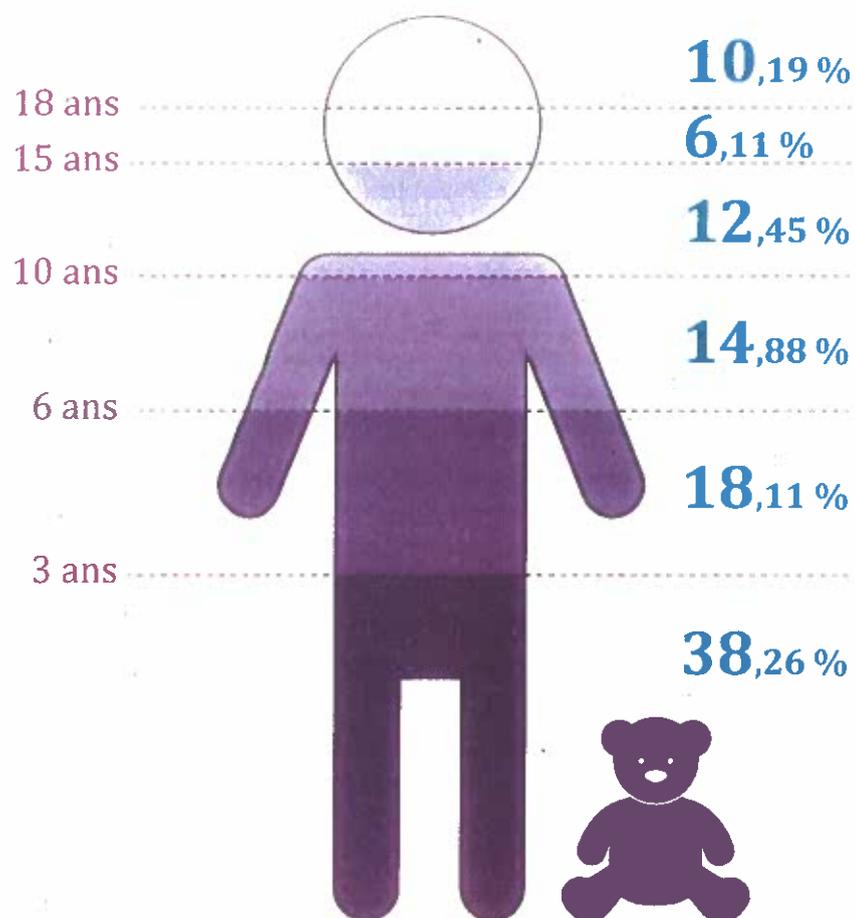
Les ressources des femmes

Majoritairement des femmes accompagnées d'enfants exposés et victimes



Composition familiale

Plus d'un tiers des enfants accompagnés ont moins de 3 ans

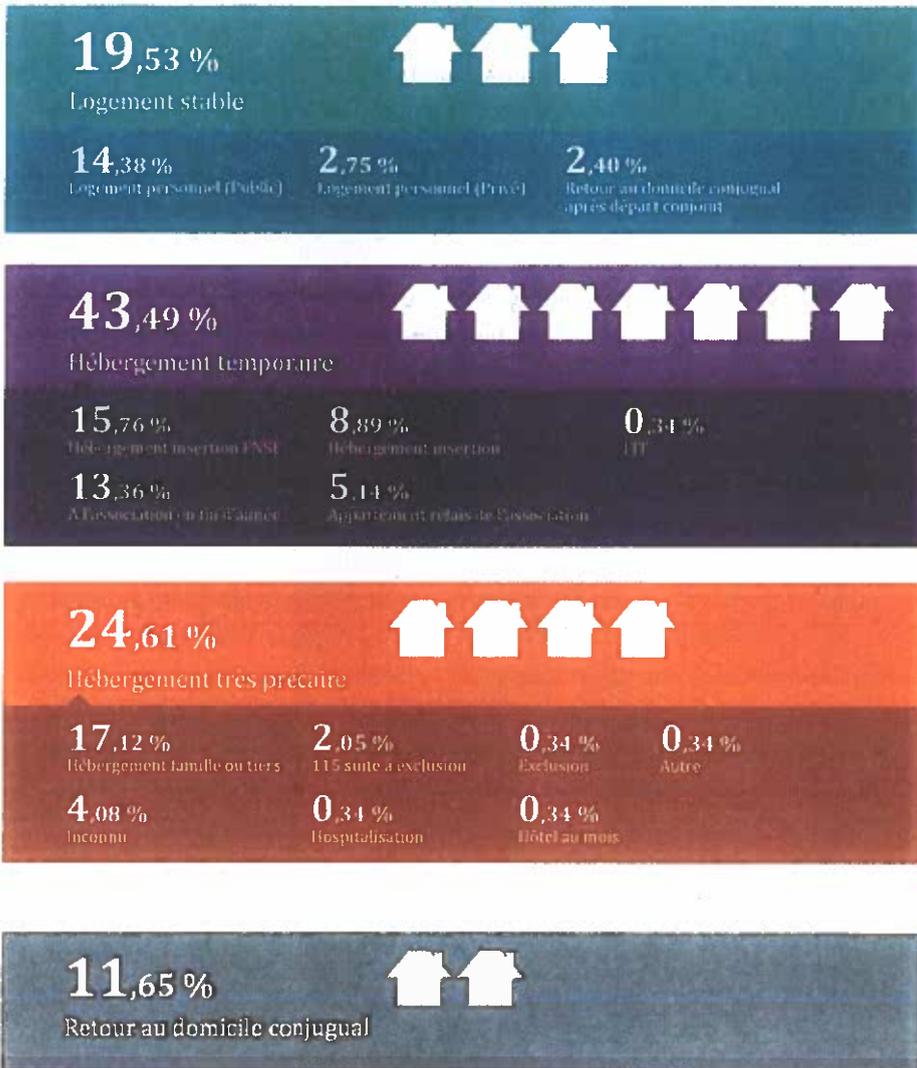


Age des enfants

3290 enfants victimes en 2015

Davantage de femmes sans enfant à charge ont dénoncé des faits de violence dans le couple en 2015 par rapport à 2014. Près de 40% des enfants ont moins de trois ans. L'accompagnement de ces jeunes enfants nécessite des outils et des moyens spécifiques afin de les soutenir et surtout les protéger. 3290 enfants ont été exposés aux violences conjugales en 2015 en Pays de la Loire. Ce chiffre est à prendre en considération car les enfants sont toujours victimes de ces violences dans le couple que ce soit directement ou indirectement et entraîne de nombreuses conséquences sur leur développement psycho-affectif.

Des solutions de sortie après la mise en sécurité qui restent majoritairement très précaires : des femmes doublement victimes



Sorties après hébergement

Au départ du domicile, il faut trouver des solutions de mise en sécurité immédiate. Les femmes et les enfants sont souvent orientés sur l'hôtel ou des hébergements précaires avant de pouvoir intégrer une solution plus durable de type CHRS. Ces conditions de mise en sécurité immédiate, peuvent inciter les femmes à trouver d'autres solutions qui ne sont guère satisfaisantes notamment famille ou ami.e.s et qui peuvent même aboutir à un retour au domicile conjugal afin d'assurer un hébergement pour elles et les enfants, si cela doit se poursuivre dans le temps. Il n'y a que très (ou trop) peu de décisions d'éviction du conjoint violent qui sont rendues par les tribunaux à ce jour.

D'où, la nécessité d'avoir une orientation vers les CHRS qui permettra aux femmes d'être accompagnées par les associations afin de travailler la question des violences, mais également des ressources et de l'accès au logement.

Lorsque la femme a pu intégrer un CHRS d'urgence ou de stabilisation, (la part des femmes sans ressources à leur arrivée étant proche de 50% des femmes accueillies) la durée limitée d'accueil des femmes ne permet pas aux femmes qui ont les situations les plus complexes, sur certains départements, de retrouver un emploi et d'avoir des ressources suffisantes pour prétendre à un logement autonome. Du fait du manque de place en CHRS d'insertion, elles se retrouvent contraintes à la sortie de cet hébergement provisoire de vivre dans une très grande précarité (hôtel, hébergement par des tiers, 115) alors que ce sont elles les victimes. Cette situation met en difficulté les professionnel.le.s des associations qui ne peuvent répondre à leur mission de protection et d'insertion de ces familles.

Pour les femmes qui sont accueillies sur les CHRS d'insertion, les temps d'accompagnement de plus longues durées permettent de travailler l'accès à des logements stables et sont de ce fait moins concernés par des sorties vers des solutions précaires d'hébergement.

Données recueillies auprès des associations spécialisées dans l'accueil, l'écoute, l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales en Pays de La Loire : Solidarité Femmes Loire Atlantique, SOS Femmes 49, SOS Femmes 72, SOS Femmes Vendée, Revivre 53 (service la citadelle).

Avec le concours financier de l'Etat (Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité) et du Conseil Régional.

Ces statistiques ont été élaborées à partir des informations que la femme a souhaité donner.

Elles sont établies par rapport aux données renseignées.

Le taux de renseignement varie de ce fait en fonction de chaque variable.

Graphisme et mise en page : Bastien Grenouilleau

